Ville de Visan

Mandature 2020-2026

Procès-Verbal de séance

CONSEIL MUNICIPAL N° 24

du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Eric PHETISSON, Maire, le Conseil Municipal de Visan, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la Salle Frédéric Mistral.

Date de convocation : 10 octobre 2023
Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Présents : Éric PHETISSON, Bernard RACANIERE, Stéphanie BOYER, Mario PARA, Audrey SAUREL, Jean-Claude SICARD, Josette SABOLY, Agnès DESANLIS, Anne GOMEZ, Serge JALIFIER, Myriam LARGERON, Philippe LECAUCHOIS, Frédérique GUENIN, Florent FERRIER, Marie-Françoise MONIER, Corinne TESTUD-ROBERT, Maurice PROST, Romain LAGET.

Excusé : Romain BRUN (pouvoir à Anne GOMEZ)

Absent :

Secrétaire de séance : Frédérique GUENIN a été désignée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU N°23 DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal n° 23 du conseil municipal du 24 juillet 2023. Avec observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

_ Validation d'un devis relatif aux sols souples de la Société ETD pour un montant de 7 833 euros et 60 centimes HT,

_ Validation du devis N°228 de l'entreprise Fabrice Matarazzo concernant la réalisation d'une dalle au bureau du CCAS pour un montant de 5197 euros HT,

_ Validation des devis N°23044946 et 23044949 de l'entreprise Blachère concernant l'acquisition de guirlandes lumineuses pour 1396.29 euros HT et la location de guirlandes lumineuses pour 4795.57 euros HT,

_ Signature d'un marché à procédure adaptée relatif à l'aire de lavage à la suite de la réunion de la commission d'appel d'offre pour 231 173 euros HT

_ Signature des bons de commande valant ordre de service dans l'accord cadre lié aux travaux de voirie :
N°3 pour le cimetière Claron d'une valeur de 5496 euros et 50 centimes HT
N°4 pour le chemin de l'Obrieu d'une valeur de 46 288 euros HT
N°5 pour la réfection de la chaussée du chemin de la Bergide pour 39 833 euros et 50 centimes HT
N°6 pour la réfection des accotements du chemin de la Bergide pour 14 750 euros HT

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

DELIBERATION - 2023/24/62 – MOTION CONTRE LA CREATION DU POLE TERRITORIAL DU GRAND BASSIN DE VIE D'AVIGNON

RAPPORTEUR : ERIC PHETISSON, MAIRE

Le 2 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunissait à Avignon, dans un amphithéâtre de la Préfecture de Vaucluse.

A l'occasion de cette réunion, qui se déroulait dans le plus grand secret, une trentaine d'élus, maires pour la plupart, ont eu à débattre de la création d'un « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon ». Un projet qui concerne 6 EPCI de Vaucluse et, indirectement, les 563 000 habitants du Département de Vaucluse.

Contrairement à ce que les initiateurs de ce projet n'ont eu de cesse de répéter, ce pôle territorial est en fait une préfiguration d'une métropole à l'échelle du Vaucluse, à l'image de la métropole d'Aix-Marseille.

Cette métropole, qui ne dit pas son nom, serait chargée « d'animer une réflexion stratégique que les questions liées à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au risque inondation et à la gestion des déchets ». Autant de compétences qui sont déjà gérées par les communes ou les intercommunalités. Pourquoi, alors, confier à une métropole des compétences déjà gérées par d'autres collectivités ?

Cette décision prise sans concertation des Vauclusiens constitue une faute à plusieurs égards.

D'abord, à l'heure où nombre de nos concitoyens demandent une simplification du millefeuille administratif, la création d'une telle « superstructure » ne ferait qu'ajouter de la complexité à la situation.

Ensuite, cette métropole éloignerait encore les citoyens des élus, en centralisant les décisions quand nous savons que la proximité est la clé de l'efficacité.

Enfin, cette décision constitue un déni de démocratie alors que nous avons besoin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Ce projet, qui engage l'avenir de 563 000 Vauclusiens, n'a jamais été inscrit dans aucun programme politique ni débattu publiquement.

J-C. Sicard : Ce projet de métropolisation est à l'inverse de la décentralisation.

E. Phétisson : Les strates déjà existantes fonctionnent bien d'où l'intérêt limité de ce projet et l'absence de consultation des habitants est problématique car ce sont eux qui seront le plus impactés.

C. Testud-Robert : Au Département, nous avons eu de longs échanges sur ce sujet et nous nous sommes positionnés contre.

E. Phétisson : Nous avons connaissance d'autres expériences comme celle-ci qui se sont soldées en défaveur des petites villes rurales comme la nôtre.

Aussi, par cette motion, l'ensemble des élus de la Ville de Visan affirment leur opposition à ce projet qui signerait la fin du Département de Vaucluse, l'abandon des communes rurales et un recul notable de la démocratie locale.

Favorable à la motion	Contre la motion	Abstention
19	0	0

Délibération - 2023/24/63 – ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE AINSI QUE LEURS OUVRAGES CONNEXES

RAPPORTEUR : Jean-Claude SICARD

Monsieur le Maire rappelle que le développement des énergies renouvelables est un des leviers importants de la stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, l'Etat a souhaité engager plus rapidement le territoire français dans la transition en publiant loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.

L'article 15 de cette loi prévoit que les communes doivent définir, sur leur territoire, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes dans lesquelles les procédures d'implantation pourront être accélérées.

Monsieur le Maire précise le calendrier et la méthodologie à mettre en œuvre :

En juin 2023 l'Etat a mis à disposition les données relatives au potentiel des énergies renouvelables via un Portail cartographique des énergies renouvelables. Dans un délai de 6 mois, le Conseil Municipal, puis le Conseil Communautaire, sont invités à se prononcer.

Le Conseil Municipal doit décider, à l'échelle de la commune, de déterminer, ou non, un zonage :

Soit la commune ne souhaite pas déterminer de zonage, une délibération du conseil municipal doit être prise en ce sens ;

Si la commune souhaite déterminer un zonage :
Une première délibération doit être prise pour définir les modalités de concertation du public (modalités libres).
Le conseil municipal doit, après cette concertation, délibérer pour valider le zonage et transmettre la décision au référent préfectoral (coordonnées en pied de mail) et à l'intercommunalité.

En décembre 2023, dernier délai, le conseil communautaire de la communauté de commune doit tenir un débat sur la cohérence des zones des différentes communes à l'échelle de son territoire.

Enfin, le Comité Régional de l'Energie émettra un avis sur la cartographie départementale. Cet avis validera ou pourra donner lieu à une demande de révision des zonages communaux s'il estime que les zones d'accélération identifiées ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux.

La commune de Visan, bien que disposant de caractéristiques géographiques montrant un potentiel de production d'énergie renouvelable sur son territoire, présente des enjeux d'occupation du sol, paysagers et environnementaux qui limitent l'accueil d'installations de forte puissance. En effet, la commune est constituée à plus de 80 % de son territoire de zones agricoles auquel s'ajoute plus de 10% de zones naturelles et forestières qu'elle souhaite

préserver. Par ailleurs, la commune est soumise à des risques naturels importants comme le souligne la présence de plans de prévention du risque inondation et feux de forêt et ne dispose pas non plus de friche propice.
Ainsi, Monsieur le Maire propose de ne pas délimiter de zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes. Monsieur le Maire précise qu'il reste ouvert à l'étude de projets qui pourraient être proposés s'il est démontré que leurs impacts restent acceptables.

J-C Sicard : L'Etat est en train de réfléchir à instaurer un coup de pouce aux énergies renouvelables, le décret est en cours, on espère des subventions à la sortie pour étudier nos potentiels projets mais nous n'avons pas vraiment de fonciers disponibles. La centrale villageoise créée récemment pourrait être intéressante dans le cadre de l'instauration de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques.

S. Jalifier : Nous pourrions mettre des panneaux photovoltaïques des deux côtés de la route de Tulette.

E. Phétisson : Malheureusement, ce sont des terrains inondables.

C. Testud-Robert : Si des particuliers sont intéressés pour émettre des projets ?

J-C Sicard : Il existe des structures pour ça, les particuliers doivent s'adresser aux entreprises.

M. Largeron : Le projet sur l'école est toujours d'actualités ?

B. Racanière : Ce projet pourrait être toujours d'actualités car les architectes des bâtiments de France ont réduit leur législation contraignante à ce sujet.

C. Testud-Robert : Quel est le positionnement de la mairie sur les énergies renouvelables ?

J-C Sicard : Nous regardons deux choses pour la commune : rentabilité et intérêt.

C. Testud-Robert : Nous avions, lors de notre mandature, envisagé d'équiper le parking Sautel d'ombrières photovoltaïques.

J-C Sicard : Nous l'avions également envisagé mais il n'existe plus aucune subvention pour ce type de projet. La rentabilité est d'environ 25 ans ce qui nous a conduit à abandonner cette idée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme** qu'aucune zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes n'est définie sur le territoire communal à l'heure actuelle

- **Dit** que la commune étudiera néanmoins tout projet d'implantation s'il est démontré que son impact reste acceptable

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document ou acte en lien avec la présente délibération

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

SUBVENTION :

Délibération - 2023/24/64 – SOUTIEN AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC

RAPPORTEUR : Bernard RACANIERE

Un séisme de magnitude 7 survenu le 8 septembre 2023 au Maroc a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés. Il s'agit du séisme le plus important dans l'histoire moderne marocaine depuis 1755. Pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a mobilisé, à la demande de Catherine Colonna, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et entreprises. Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines.

En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

Le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent, d'apporter une contribution à l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil étatique donnant la possibilité aux collectivités de participer à une réponse coordonnée, rapide et efficace mise en œuvre par l'État face aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.
Dans le cadre de la mobilisation au profit des populations affectées, le MEAE vous propose de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité de votre collectivité.

M. Largeron : Cette aide est non voulue par le pays du Maroc. Si l'on continu dans cet objectif, il faudrait donner au Liban, à la bande de Gaza et au Yémen.

E. Phétisson : Nous avons à Visan, une minorité marocaine qui s'est parfaitement intégrée.

J-C Sicard : La cellule de crise décidera où ira l'argent et elle sera versée à une ONG via un contrat ce qui signifie contrôle et objectif. Ensuite, cette aide consiste à un soutien à la population marocaine touchée et non au régime.

M. Largeron : La population accepte-t-elle cette aide, je ne crois pas.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- **Attribuer** au FACECO – aide à la population du Maroc une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

- **Dire** que les crédits seront prévus au budget,

- **Autoriser** le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint délégué à signer toute pièce et effectuer toute démarche nécessaire à son versement.

Pour	Contre	Abstention
7	*6* ***(F FERRIER, M LARGERON, S JALIFIER, A GOMEZ, F GUENIN, R BRUN sous procuration de A GOMEZ)***	**6** **(M PARA, P LECAUCHOIS, C TESTUD-ROBERT, M PROST, M-F MONIER, R LAGET)**

RESSOURCES HUMAINES :

Délibération - 2023/24/65 – MEDECINE PREVENTIVE

Rapporteur : Eric PHETISSON, Maire

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail inter-entreprises ou assimilés, soit en adhérant à un service commun à plusieurs collectivités, soit en adhérant au service créé par le Centre de gestion.

Pour répondre à cette obligation, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a mis en place un service compétent auquel peut adhérer toute collectivité territoriale. La commune de Visan avait conventionné avec un autre organisme. Cet organisme ne donnant pas satisfaction tant sur les tarifs proposés que sur le suivi des agents communaux, la ville de Visan a décidé de se rapprocher de la CCEPPG, de la Ville de Valréas, du SMBVL et de RIVAVI pour faire appel à un autre prestataire.

E. Phétisson : Je rajouterai que les tarifs sont plus intéressants et les prestations en hausse.

J-C Sicard : Est-on dans les délais ?

E. Phétisson : Tout à fait.

Après avoir reçu le projet de convention avec la convocation, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- **Adhérer** au service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion du Vaucluse à compter du 1er janvier 2024,

- **Décide** de confier au Centre de Gestion du Vaucluse la prestation de prévention et santé au travail

- **Autoriser** le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint délégué à signer toute pièce et effectuer toute démarche nécessaire à son versement.

Pour	Contre	Abstention
19		

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire fait part aux élus d'un courrier reçu d'Agir pour Visan comportant 11 questions auxquelles il souhaite que l'équipe majoritaire y réponde.

Première question : d'actualité immédiate : le club du troisième âge de notre commune.
La Présidente de cette association nous a interpelés en tant qu'élus de l'opposition, et Madame Testud-Robert en tant qu'élue du Département. Elle souhaitait qu'on la soutienne pour appuyer sa demande auprès de Monsieur le Mairie afin qu'il intervienne, dans le cadre de son devoir de police, pour rechercher des solutions d'apaisement dans les relations avec le gérant du Bar du Siècle.

Cette situation a mis en péril le fonctionnement de l'Association « Visan Rencontre », ayant entrainé la démission de sa Présidente Sylvie MALAVAL, qui l'a porté à la connaissance du Conseil Départemental via Mme Testud-Robert. Cette situation déplorable a entrainé la fermeture du local, lieu de rencontre essentiel à nos aînés.

Que comptez-vous faire pour que nos ainés puissent rapidement se retrouver dans le calme et la sérénité ?

Réponse d'Éric Phétisson, Maire : J'ai été contacté par Madame Malaval sur les comportements particuliers du gérant. Un courrier a été fait pour faire cesser les violences. Le gérant m'a confié que le problème avait été crée par Mme Testut-Robert en déplaçant le local. Il s'était plaint à l'époque d'un problème de stationnement. Il y a un problème plus large entre le gérant et les associations sur fond de rivalité commerciale selon le gérant. J'ai essayé de régler le problème avec diplomatie au vu de mes pouvoirs de police. Nous avons rencontré le club du 3ème âge qui ne voulait pas se rendre à la salle le lundi, or ce jour-là le café n'est pas ouvert. Nous avons proposé au club de déposer plainte s'il l'estimait nécessaire au vu de ce qui nous a été raconté. Je pense avoir fait le nécessaire. La mairie a envoyé plusieurs courriers que ce soit au gérant ou à la Présidente.

C. Testud-Robert : De dire au club du 3ème âge d'aller à la salle le lundi plutôt que le jeudi c'est un peu dommage.

E. Phétisson : Lors de la mise en sommeil de l'association, elle se faisait également le lundi, or le café n'étant pas ouvert, je ne vois pas pourquoi le club ne se réunissait pas le lundi.

C. Testud-Robert : Monsieur Arrigoni avait voulu créer une place moto, c'était une erreur, supprimer la place moto aurait été la première chose à faire vu que c'était un arrêté municipal.

B. Racanière : Je tenais à préciser que cela a posé des problèmes dans la mise en place de la semaine bleu. L'autre problème évoqué de seulement 19 personnes autorisées dans la salle était infondé puisqu'il s'agit d'une salle pouvant accueillir une trentaine de personnes. Je vous présente un récapitulatif des actions menées (courriers, réunions et entrevues).
Nous avons été surpris d'avoir reçu un courrier du Département sur ce sujet.

C. Testud-Robert : J'ai été saisie par plusieurs personnes, j'ai en premier temps attendu avant d'écrire et puis finalement je me suis sentie obligée d'écrire.

E. Phétisson : Il aurait été plus opportun de le faire sous la casquette d'élu municipal.

B. Racanière : Nous souhaitons que l'association récupère les locaux.

M. Para : En quoi consiste les menaces de Monsieur Martins car les mots ont du sens ?

E. Phétisson : Ce sont principalement des remarques qui manquent d'intelligence.

C. Testud-Robert : ce problème a été trop long à être gérer.

M. Para : nous avons procédé par étape et le Maire l'a bien dit, avec diplomatie.

C. Testud-Robert : le problème était réglé autrefois.

J-C. Sicard : Peut-être que Madame Testud devrait faire le déplacement.

Deuxième question : nous nous réjouissons d'apprendre que, le projet de la station de lavage que nous avions initié, sera mené à bien. Toutefois demeure la question que je vous avais posée en Commission d'Appel d'Offres, à savoir qu'en est-il de la convention qui doit être signée entre la commune, la cave et le syndicat des vignerons ?
Il reste également plusieurs points à éclaircir :
Sommes-nous propriétaires de l'emprise du terrain ? Les financeurs demandent-ils des garanties de bon fonctionnement ? Qui prend en charge l'eau, l'électricité et l'entretien du site ? Y aura-t-il un représentant de droit de la mairie dans la structure dirigeante ? Les partenaires vont-ils participer au financement et dans quelles proportions ? Enfin, la cave va t'elle assumer la remise en état de la station d'épuration au-delà des subventions obtenues ? Nous pensons que certains équipements devraient être mutualisés avec la station de lavage car c'était l'intérêt premier de ce projet. Et quel sera le cadre juridique de cette structure tant au niveau de la législation, de son fonctionnement que de ses utilisateurs ?

Réponse de Mario Para, adjoint : La réalisation d'une aire de lavage et la collecte des effluents agricole constitue une obligation. Vous aviez monté le projet de cette aire de lavage ce qui était une bonne chose et vous aviez recueilli l'adhésion future de 30 à 40 utilisateurs. Ce projet a été inscrit au budget en 2021. Un bail emphytéotique sera instauré entre la cave et la mairie avec l'appui de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse. En ce qui concerne le coût de ce projet, il est de 324 000 euros TTC financé par 80% d'aides publiques. Sur les 20%

restants, la moitié sera financée par la commune et l'autre moitié par les utilisateurs de l'aire de lavage.
En ce qui concerne la gestion et l'exploitation de l'aire de lavage, ce sera la cave coopérative et le syndicat qui prendront en charge cet aspect. Par contre au niveau de la structure juridique, une association sera créé avec la cave, le syndicat et la commune. La commune sera dans la gouvernance de cette association en lien avec la responsabilité de la commune en maitre d'ouvrage vis-à-vis des subventions obtenues.
Quand nous sommes arrivés début 2023, nous avons fait le point sur le dossier. Au 31 janvier, un projet de convention était là mais non signé. Il n'y avait pas eu de dépôt de déclaration de travaux. On était simplement sur un porter à connaissance et on avait un avis favorable des services préfectoraux mais uniquement sur le volet ICPE. Les subventions avaient été obtenus.
Depuis, nous avons déposé la déclaration de travaux qui était loin d'être gagnée. C'est pour cette raison que nous avons rencontré le sous-préfet. Nous n'avons pas eu d'opposition à ce projet. Nous avons travaillé en urgence pour éviter de perdre la subvention. A la suite de cette autorisation tacite, nous avons passé un marché public et signer les offres afin que les entreprises puissent intervenir au plus tôt. Le chantier a démarré depuis.
Cependant, il reste à réaliser la convention tripartite et le bail emphytéotique. Il reste à créer l'association et les statuts. Enfin, il faudra élaborer le règlement intérieur de cette association. Une réunion sera faite prochainement avec les utilisateurs pour les tenir au courant.
Le budget prévisionnel d'exploitation a été établi avec un système de comptable pour refacturer chaque utilisateur en fonction de l'eau consommée.

C. Testud-Robert : Cette convention est très importante.

M. Para : On a pris le risque car il n'y avait que deux alternatives : soit on faisait le projet soit on réglait tous les aspects juridiques avant mais au risque de passer le délai de caducité des subventions.

C. Testud-Robert : Il y avait un problème de diamètre de conduite à l'époque et donc d'eau stagnante.

M. Para : L'arrivée d'eau pour la station est en diamètre 40, le restant de l'installation est en 30 donc nous allons passer l'ensemble en diamètre 40.

C. Testud-Robert : Nous ce que l'on souhaite, c'est que cela fonctionne. Le souci étant qu'il n'y a aucun écrit des partenaires (Cave et Syndicat).

M Para : Quand nous avons repris le dossier en février, le projet était presque perdu.

C. Testud-Robert : Nous serons soulagés lorsque la convention sera signée et les statuts de l'association voté. S'agissant de fond public, il faut se montrer extrêmement prudent.

M. Para : Nous œuvrons pour cela.

Troisième question : quelles sont les perspectives concernant la rénovation de l'Espace Gérard Sautel. Où en sont les études, quelle va être la teneur du projet de réhabilitation de ce lieu tant utile à nos associations ainsi qu'aux visanais dans leur ensemble ?

Réponse de Mario Para, adjoint : L'Espace Gérard Sautel est un bâtiment datant de 1984 qui présente des déperditions énergétiques importante avec une chaudière d'origine en panne, un éclairage défectueux et un sol fortement dégradé. Si l'on traitait juste la problématique du chauffage cela aurait été plus rapide. C'était la note d'opportunité du SEV.

Il y avait également une autre proposition d'Alpha JM non retenue. Enfin une troisième proposition de Vaucluse ingénierie a été retenue ce qui a conduit à la réception d'une fiche de mission et non une étude.
Le décret tertiaire avec les exigences de réduction de consommation d'énergie nous ont conduit à aborder la thématique plus largement avec la rénovation du bâtiment qui intègre la rénovation énergétique. Cette réflexion intègre également les autres bâtiments communaux.

C. Testud-Robert : On aurait aimé avancer plus vite il y a un an et demie. On aurait pu faire le choix d'une société plus rapidement pour faire les travaux.

M. Para : Le SEV ne s'occupe que d'une partie du problème : juste une évaluation. A ce jour, on est entrain de réaliser l'audit énergétique sur l'Espace Gérard Sautel. Les décrets nous obligeaient à déclarer sur une plateforme appelée OPERAT toutes les données depuis 2010. Cela devait être fait pour le 31 décembre 2022. Or cela n'était pas fait comme dans beaucoup de communes. Depuis, ce travail a été réalisé en interne. Si je reviens sur l'Espace Gérard Sautel, voici les objectifs : se mettre en conformité avec les décrets tertiaire, remplacer le chauffage, renforcer l'étanchéité du bâtiment, définir l'usage de la salle, aménager les extérieurs. Les travaux seront organisés sur trois phases. La première phase c'est l'audit énergétique avec une estimation des coûts et des variantes. La seconde phase représente la phase de recherche des subventions et le bilan du coût global sur 20 ou 30 ans. La troisième phase correspond à la réalisation des travaux avec une garantie de performance.

M. Largeron : Serait-ce plus avantageux de raser le bâtiment ou de le réhabiliter ?

M. Para : La réponse sera dans la suite de l'étude lorsqu'on en saura plus sur les principaux postes de dépenses.

J-C. Sicard : La législation est plus contraignante sur la démolition rendant les coûts prohibitifs.

Quatrième question : l'éclairage public, à ce jour, apparemment, rien n'a bougé. Les travaux devaient pourtant commencer fin du 2° trimestre 2023. C'est pourtant un sujet qui intéresse tous les Visanais sur le plan écologique ainsi que sur le plan des économies d'énergie.

Réponse de Bernard Racanière, premier adjoint : La réponse est plutôt simple puisqu'elle s'articule autour de deux dates. Fin 2023, les courts de tennis seront mis en led. Pour 2024, la totalité du parc communal d'éclairage public sera mise en led.

J-C. Sicard : Dans votre lettre, vous dites avoir été interpellée par un grand nombre de nos administrés. Auriez-vous une estimation du nombre de personne à nous donner ?

C. Testud-Robert : Il y a bien plus de dix personnes Monsieur Sicard. Est-ce vraiment important ?

J-C. Sicard : Si vous avez des visanais qui vous posent des questions sur lesquelles vous n'avez pas les réponses, je vous suggère de les renvoyer à la mairie où du personnel compétent, des élus ou le Maire pourront leur apporter une réponse. Enfin, vous pourrez leur suggérer de s'abonner au visan info.

C. Testud-Robert : Très régulièrement, je préconise aux personnes d'aller en mairie, ce travail est déjà fait.

J-C Sicard : Je vais faire un rappel des données issues du conseil municipal du 24 juillet dernier. Sur l'éclairage public, nous avions un premier projet de faire un étalement du passage à led. Mais ce procédé ne permettait pas d'obtenir des subventions car les économies étaient trop faibles. Avec le SEV, nous avons étudié une autre option, un passage direct en 100% led.

C. Testud-Robert : ce passage direct en led, nous l'avions proposé.

J-C Sicard : C'est dommage que l'on n'ai rien retrouvé dans les dossiers car nous aurions pu gagner du temps.

M. Para : Sur le SEV, la première fois qu'on les avait rencontré, il nous avaient dit que ce n'était pas possible au vu de l'effort budgétaire. Puis on était parti sur un échelonnement du passage à led pour pouvoir digérer financièrement ces travaux. Pour au final que le SEV nous rappelle et nous dise, attention, on sera éligible au fond vert donc on pourrait faire cela en une année avec un coût égal à zéro.

Cinquième question : concernant la voirie, vous avez annoncé que vous attendiez que les vendanges soient finies pour commencer les travaux de réfection des voies communales les plus endommagées comme l'Obrieu ou la Bergide. Vous nous avez, jadis, reproché de ne pas en avoir assez fait sur ce plan. Nous pensions que dès le budget voté (en avril 2023) vous entameriez une campagne massive de réfection des chaussées. Attention ! après les vendanges l'hiver sera vite là et va gêner les travaux !!!!!

En marge de ce sujet de voirie, nous avions entrepris des actions pour résoudre le problème des eaux de ruissellement gui envahissent le quartier Notre Dame en cas de fortes pluies. Nous avons été interrompus sans pouvoir finir. Comptez-vous continuer ces actions ?

Réponse de Jean-Claude Sicard, conseiller délégué :

Etat des travaux au 16 octobre :
- La création du trottoir de la route de Richerenches démarre le 23 octobre.
- La réfection des chemins de la Bergide et de l'Obrieu démarrera le 13 novembre sauf aléas climatiques.
- Le chemin de la Palisse devrait suivre si Enédis vient faire les vérifications nécessaires après 2 rendez-vous non honorés.
- Le parking du cimetière Claron sera terminé avant les fêtes de la Toussaint.

Pour le chemin de l'Obrieu, vous avez budgété 84 192 euros HT et obtenu une subvention affectée de 46 217.99 euros HT pour refaire la totalité de ce chemin. Or nous avons examiné scrupuleusement ce chemin avec notre maire Eric Phétisson, puis avec notre directeur des services techniques, puis avec deux entreprises spécialisées dans les travaux de voirie. La décision a été unanime : seule une partie de ce chemin doit être refaite pour un coût de 46 288 euros HT. La subvention étant affectée à ce chemin nous ne percevons que 25 410.30 euros. Soit une perte potentielle de subvention de 20 807.69 euros. Il aurait été plus judicieux de ne pas affecter cette subvention à ce chemin.

Concernant la voirie, je suis partie sans me méfier à consulter les diverses entreprises. Or, j'ai vite été rappelé à l'ordre et à raison car nous étions liés à un marché public de la voirie avec une entreprise. Le problème n'est pas tant dans la présence de la commune de Visan à ce marché mais plus les montants validés et dont la commune s'engage : 450 000 euros de travaux HT en montant maximum et 150 000 euros HT de travaux de voirie en montant minimum sur trois ans. Je ne comprends pas pourquoi nous avons autant mis en travaux de voirie. De ce fait nous sommes empêchés de donner des travaux à d'autres entreprises et à nos entreprises locales. Pourtant il vous suffisait de donner un minimum de 10 000 euros h.t. et un maximum de 20 000 euros h.t. et une fois ces montants passés la mairie pouvait s'adresser à qui elle voulait.

En définitif, nous perdons une subvention car il n'y a pas lieu de refaire complètement le chemin de l'Obrieu et enfin nous ne disposons pas de la liberté de choisir nos montants de voirie autre que dans l'enveloppe précitée. Madame Testud-Robert, permettez-moi de douter de votre compétence à gérer la voirie communale.

M. Prost : Lorsque nous avons passé ce marché public pour la voirie dans le cadre de la Communauté de Communes, Messieurs Racanière et Prévost nous expliquaient qu'il fallait que l'on augmente les montants. Après, l'enveloppe sera vite consommée et vous retrouverez vos marges de manœuvre. C'est un mauvais moment à passer.

J-C. Sicard : Moi, je ne vous reproche pas d'avoir fait un marché avec la Communauté de Communes, je comprends que vous n'aviez pas eu les moyens techniques pour le faire en interne. Moi ce que je vous reproche c'est simplement d'avoir choisi des montants maximums et minimums trop important pour une commune comme Visan.

M. Para : Le marché public de la Communauté de Communes pouvait être intéressant dans une phase de forte inflation. Le problème avec la CCEPPG (Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan) c'est qu'il n'y a personne qui est capable de contrôler les prix et de les étudier. Si le marché s'était inversé, il pouvait être intéressant.

Sixième question : concernant l'Hôtel Pellissier, l'autorisation de détruire la cloison du RdC n'est pas gagnée du tout. En plus cela entraînerait des frais importants de réorganisation du circuit de climatisation. Le fait de vouloir mettre un compresseur dans la cour entraînera, à n'en pas douter, une action des voisins pour nuisances sonores, même si le niveau sonore des nouveaux appareils a beaucoup diminué.
La solution que nous avions envisagée était la plus efficace, la moins risquée, la plus rapide à mettre en œuvre et la moins chère (après une étude sérieuse et fondée)
La vôtre est hasardeuse, longue et onéreuse. Où est l'intérêt des visanais ?
De plus, nous sommes assez tristes et atterrés d'entendre un membre de votre équipe, qui se dit par ailleurs amoureux de Visan et qui organise des visites tout l'été, traiter l'Hôtel de Pellissier de « verrue » qui coûte cher et ne sert à rien. La meilleure solution serait de le vendre".
Quelles sont les réelles intentions de la municipalité ??

Réponse de Mario Para, adjoint : Les Ingénieurs des Bâtiments de France ont été consultés pour un avis sur la suppression de la cloison. Nous sommes arrivés sur un accord de principe concernant la présentation d'un permis de construire. Aujourd'hui, le problème du chauffage c'est que nous avons 2 pompes à chaleur qui fonctionne sur le même réseau. Cela ne se fait plus. Les solutions techniques s'orientent sur des pompes à chaleur qui disposent chacune de leur propre réseau. Cela reviendrait à créer un deuxième réseau. C'est pour cette raison que nous avons choisi un bureau d'étude afin qu'il nous quantifie notre besoin. Nous étudions la possibilité d'avoir deux pompes à chaleur avec une pour le rez-de-chaussée et une autre pour l'étage.

M. Prost : Pourquoi vous séparez le rez-de-chaussée du premier étage ?

M. Para : C'est pour répondre aux décrets tertiaires avec un chauffage en fonction de l'utilisation. L'ingénieur thermicien émettra son avis prochainement concernant les choix techniques.

M. Prost : Nous sommes donc rassurés, la mairie n'a pas l'intention de le vendre.

B Racanière : Non pas forcément, nous on veut d'abord étudier les options qui s'offrent à nous.

S Jalifier : Aujourd'hui, nous sommes à la salle Frédéric Mistral, ce qui montre la sous-utilisation de cet Hôtel de Pellissier.

C. Testud-Robert : l'ancienne opposition municipale a voté contre la convention avec une association pour l'animer.

B. Racanière : Ce point fut mal compris lors de la présentation en conseil.

Septième question : les Jardins d'enfants : vous prévoyez d'acheter des jeux pour les enfants. Très bien. Envisagez-vous de refaire le sol souple autour des jeux dans la cour de l'école, comme on nous a empêché de le faire ?

Réponse de Josette Saboly, conseillère déléguée : Les jeux du jardin Lacoste seront faits fin 2023 – début 2024.

Réponse de Stéphanie Boyer, adjointe au maire : Les sols souples seront posés aux vacances de la toussaint au niveau des jeux déjà existant et nous avons validé la création d'une marelle dans la cour des grands.

C. Testud-Robert : C'est tout ce que l'on avait prévu, c'est bien.

E. Phétisson : Nous avons toujours des réflexions sur ce que nous souhaitons faire. Tu te poses toujours en victime. La question c'est pourquoi on t'a empêché de faire cela ? Pourquoi les gens se sont retournés contre toi ? Moi je ne me sens pas concerné par ces anciens épisodes tout comme la majorité des conseillers ici présent.

Huitième question : concernant la « Maison partagée », le projet prend du retard pour des raisons fallacieuses, ceux qui en pâtissent sont les utilisateurs potentiels. Quelles sont vos intentions sur ce sujet ? Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de faciliter la construction de cet établissement, et, le temps que le PLU soit révisé, que les terrains qui vous semblent plus appropriés à recevoir un tel établissement soient reconnus constructibles (s'ils le sont un jour !!) et que votre projet soit enfin lancé ? L'établissement de la Traverse de la Tour sera complet étant donné la demande actuelle de logements de cette nature.
Nous ne sommes pas élus pour défendre des projets PERSONNELS mais bien pour apporter un vrai service à nos concitoyens

Réponse d'Éric Phétisson, Maire : Je ne le redirai pas, c'est un bon projet mais je me pose la question du choix du site car l'étroitesse des voies rend compliqué sa réalisation. Le seul avantage de ce projet, c'est qu'il est constructible. Aujourd'hui ce projet est arrêté car il y a un recours des voisins, c'est à la justice de trancher.

C. Testud-Robert : Où en est le recours ?

E. Phétisson : Nous n'avons aucune information, il te faudrait demander à la justice. Nous n'irons pas contre si la justice est d'accord pour la réalisation de ce projet. Nous aurions voté contre pour un tel projet si jamais il nous avait été présenté.

C. Testud-Robert : Je pense que ce projet sera nécessaire à la population vieillissante. Cela n'empêche pas de faire un projet ailleurs si jamais.

E Phétisson : Pourquoi avoir mis PERSONNEL dans votre question ?

C. Testud-Robert : Cela ne touche personne à ce conseil.

M. Para : Je pourrais me sentir visé.

C. Testud-Robert : Je n'ai pas pensé à vous, Monsieur Para.

M. Para : Moi j'ai expliqué à Delta Habitat pourquoi j'étais contre ce projet.

Neuvième question : nous souhaitons vous demander de faire un point précis et détaillé concernant le PLU de notre commune et son éventuelle révision. Là aussi, quels sont les délais pour cette révision future et qu'avez-vous prévu pour des dossiers qui en dépendent très largement ?
Nous pensons notamment à l'entreprise FERT qui emploie 20 salariés et dont l'avenir est directement lié à cette révision. Il y aura également des répercussions de cette révision, qui tarde, pour le projet de création d'un local supplémentaire à l'aérodrome ainsi que la problématique récurrente de notre camping.

Réponse de Mario Para, adjoint : Le dossier FERT n'a rien à voir avec le PLU.

C. Testud-Robert : Nous voulions mener les deux projets ensemble.

M. Para : Il y a eu beaucoup d'échanges de lettres aux administrations et personnalités politiques pour appuyer un dossier qui était inexistant. Comment appuyer un dossier qui n'existe pas ?

C. Testud-Robert : on n'a pas eu le temps, c'était prévu.

M. Para : Il y a des courriers envoyés depuis 3 ans mais pas de dossier. Nous avons fait avancer le dossier. Sur les 13 étapes nécessaires à la mise en conformité de FERT, 4 ont été franchie, le chemin est encore long. Nous franchissons petit à petit les étapes. Nous espérons d'ici la fin de l'année pouvoir faire une rencontre avec les personnes publiques. Ensuite, un enquêteur public sera désigné.

C. Testud-Robert : On avait commencé à travailler avec le cabinet Crouzet sur la révision du PLU.

M. Para : Le cabinet Crouzet ne connaissait pas le dossier FERT. C'est nous qui lui avons envoyé le dossier.

Dixième question : nous aimerions que vous fassiez un point sur l'avenir de la place de la Coconnière avec son réaménagement. Avez-vous avancé sur VOTRE projet de réaménagement et quand comptez-vous le présenter au Conseil Municipal ?

Réponse de Mario Para, adjoint : Le projet initial était axé sur l'aménagement de la RD, la réhabilitation de la halle et l'aménagement de la place de la Coconnière. C'est un projet qui date de 2020. L'investissement global était d'un million trois cent mille euros. Les demandes de subventions ont été demandées. Un emprunt bancaire a été réalisé. Où en était ce projet au 31 janvier 2023 ? Vous avez renoncé à la halle car la Cave ne voulait plus vendre à la commune. Le permis de construire était préparé. Depuis deux ans, nous avons un prêt affecté qui n'a servi à rien.

C. Testud-Robert : Je pense que le taux était très intéressant.

M. Para : D'accord mais cela dépend de ce que l'on veut en faire, or il n'y a rien eu de fait. Avez-vous présenté le projet au conseil municipal ou aux habitants ?

C. Testud-Robert : Il n'y a pas eu de réunion publique, il y a eu simplement une présentation en conseil municipal.

M. Para : La première urgence a été de demander la prorogation de la subvention devenant caduque au 31 décembre 2023. Nous avons ensuite travaillé avec le CAUE pour refaire le projet. Il faut maintenir la fréquentation des commerces, laisser du stationnement, laisser l'accès au transformateur électrique, réserver un cheminement piéton. Le projet va s'articuler sur quatre points essentiels :
_ le réaménagement du haut de la Place,
_ le réaménagement du bas de la Place,
_ l'offre de stationnement,
_ la voirie départementale.

Nous avons prévu d'agrandir le haut de la place en réduisant le bas de la place. Nous avons, également, prévu de supprimer le stationnement en haut de la place, cela offrirait une place plus agréable.

M-F. Monier : Quand on vient de la route de Bouchet, les voitures qui sont stationnées en bordure créée du danger.

E. Phétisson : C'est une problématique qui sera prise en compte dans le futur aménagement.

M. Para : Nous voulons transformer les garages en boutiques. Nous avons rencontré Grand Delta Habitat. Nous souhaitons garantir un accès livraison et améliorer l'accès au vieux village. Afin d'améliorer l'offre de stationnement, nous pensons à créer un parking derrière l'école. Le seul problème reste l'accès direct avec la place de la Coconnière. Un chemin serait intéressant mais étant privé pour l'instant.

En ce qui concerne la maitrise d'œuvre, nous ferons un concours pour l'attribuer premier trimestre 2024. Une fois que l'on aura passé cette étape-là, nous présenterons le projet aux citoyens communaux.

C. Testud-Robert : Où en est-on du problème de la Halle ?

M. Para : Difficile de faire plus de dix pour cent de l'immobilisation en matière de droit de promesse de vente au vu de l'acte établi. La cave serait prête à nous verser l'indemnité correspondante à cette somme.

E. Phétisson : C'est un risque juridique de pris avec des fonds dépensés sur un bâtiment qui ne nous appartient pas.

C. Testud-Robert : Il était nécessaire de faire ce projet donc nous avions décidé de commencer la phase amont des travaux. A chaque fois que l'on fait un projet, on pense aux visanais.

Onzième question : Quid des perspectives de création d'un cabinet médical avec un généraliste et un gynécologue ?
Faute de décision et de suivi de votre part, le généraliste est parti s'installer dans un département voisin et le gynécologue reste dans l'attente.
Nous risquons fortement de perdre les professionnels de santé qui auraient pu être intéressés par ce projet.
Comment voyez-vous, évoluer ce dossier et à quelle échéance ?

E. Phétisson : Je suis heureux d'apprendre que vous aviez trouvé quelqu'un. Vous aviez le local, vous aviez les professionnels de santé, pourquoi vous ne l'avez pas fait ?

C. Testud-Robert : On m'a considéré comme une menteuse. On n'a pas pu le faire car on a été bloqué par le conseil municipal de l'époque sur le budget et la perte d'une subvention départementale.

M. Para : Il existe deux approches. La première, trouver un médecin et faire avec lui le projet. Il ne s'agit pas non plus de dérouler le tapis rouge à toutes ses demandes. La deuxième approche consiste à participer à des congrès et tenter de convaincre les médecins de s'installer chez nous. A cela peut se rajouter les services de cabinets spécialisés.

C. Testud-Robert : L'aménagement du local devrait être prioritaire dans la démarche. On devrait l'aménager avec le médecin que nous avions trouvé puisqu'il est intéressé.

M. Para : Est-il toujours vraiment intéressé ? Le devis pour le cabinet médical était trop élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance
Frédérique GUENIN

Le Maire
Eric PHETISSON

MAIRIE DE VISAN (84820)

En italique, les propos rapportés en débat du Conseil Municipal.